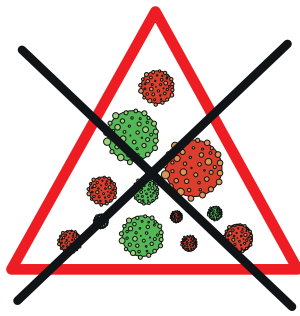
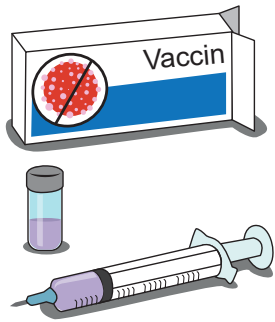


C'est une fille ou un garçon, il a entre 11 et 14 ans révolus, il peut se faire vacciner.

Ce sont des virus et des bactéries responsables de maladies graves.



Campagne vaccination ESMS NOUVELLE-AQUITAINE

Adolescent en situation

de handicap



>> Votre enfant, quel que soit son sexe, est âgé de entre 11 et 14 ans révolus : vous pouvez le faire vacciner au sein de la structure par une équipe d'un centre de vaccination.

Si votre enfant a plus de 15 ans, vous pouvez l'emmener se faire vacciner chez votre médecin traitant.



>> Le vaccin est gratuit dans le cadre de cette campagne.

vous ne paierez rien pour cette vaccination. La vaccination est prise en charge par l'Assurance maladie et l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine. En ville, la prise en charge est de 65% par l'Assurance maladie.



>> Vous échangez avec votre enfant sur la vaccination.

Vous pouvez lui expliquer pourquoi il est important de se faire vacciner, comment se passe cet acte et répondre à ses questions.

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous pouvez vous rendre sur <https://www.vaccination-hpv-nouvelleaquitaine.fr/> et en parler avec votre médecin ou le personnel soignant de l'établissement.



>> Vous remplissez une autorisation parentale (1 par parent)

à remettre à l'établissement.

Vous accordez votre choix en respectant la volonté de votre enfant et signez conjointement l'autorisation parentale.

Si vous n'êtes pas d'accord, la vaccination ne pourra pas avoir lieu.



>> Si vous êtes d'accord,

une équipe de vaccination se déplace dans l'établissement pour vacciner votre enfant.



>> Vous remettez le carnet de santé à la structure en amont du jour de la vaccination.

Le carnet de santé est indispensable le jour de la vaccination pour que le médecin vérifie que votre enfant n'a pas déjà été vacciné.

Il n'est pas nécessaire que vous soyez présents le jour de la vaccination.



>> Le vaccin est réalisé par un soignant.

Votre enfant est surveillé attentivement par un soignant pendant 15 minutes après l'injection.



>> Le médecin vérifie si votre enfant est à jour de ses autres vaccinations.

Sinon, il confie une ordonnance à votre enfant qu'il faudra remettre à votre médecin traitant pour qu'il puisse se faire vacciner. **La vaccination nous protège contre de nombreuses maladies.**



>> En cas de besoin, l'équipe de vaccination reviendra dans l'établissement l'année prochaine.